

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1994)
Heft: 61: Catherine Destivelle . l'exploit au féminin
Rubrik: Courrier des lecteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quelques réflexions d'une lectrice au OUI à l'initiative pour la protection des Alpes.

“ Lors du scrutin du 20 février 1994, le OUI accordé à l'Initiative “pour la protection des régions alpines” m'amène à formuler quelques réflexions personnelles. Comme nous avons pu le lire dans la presse, l'approbation donnée par les électeurs suisses met le Gouvernement face à une situation bien difficile avec Bruxelles après l'accord sur l'Espace Économique Européen signé à Porto le 2 mai 1992 entre les Douze et les États de l'AELE, dont la Suisse, puis le refus de sa ratification par le peuple souverain le 6 décembre 1992. Des négociations bilatérales étaient déjà bien engagées, entre autres la libération du ciel européen pour Swissair.

Cette initiative, déposée en mai 1990, avec 107.570 signatures, présentée et acceptée aujourd'hui, plus de 3 ans

après, se trouve en décalage complet par rapport aux discussions en cours et retardera incontestablement l'adhésion de la Suisse à l'Union Européenne. Ce résultat est d'autant plus grave et préoccupant qu'il fige notre pays dans une position isolationniste, alors que géographiquement la Suisse se situe au coeur de l'axe européen nord-sud. Pourtant, il faut bien le savoir, les mesures qui seront prises ne s'appliqueront pas aux poids lourds helvétiques, ni aux importations et exportations suisses de marchandises, ce qui représente pourtant une part presque aussi importante que le trafic du transit international. Les réactions ne se sont pas fait attendre et les grandes associations de camionneurs étrangers se mobilisent pour demander des mesures de rétorsion.

A cette occasion, je me suis posé la question de savoir où étaient les limites de

notre système démocratique qui donne au peuple le pouvoir direct d'intervention dans tous les secteurs de la vie politique suisse. Farouche défenseur de la Démocratie, je suis parmi celles et ceux qui pensent qu'il faut toujours et toujours la défendre, même si celle-ci semble inébranlable et rester constamment vigilants. Tant de pays tentent d'y accéder sans y parvenir! Et pourtant, je ne peux pas m'empêcher de m'interroger sur ce que nous faisons de cet important privilège qu'est la démocratie? L'appel aux urnes ne mobilise pas vraiment les électeurs, il faut bien le reconnaître (40,1% de participation pour ce dernier vote du 20 février 1994) et nous pourrions prendre d'autres résultats comparables ou inférieurs.

Il me semble que le droit d'initiative devrait être limité aux problèmes purement internes et, toutes les décisions visant à l'intégration de la

Suisse dans l'Union Européenne devraient dorénavant être prises par les plus hautes Instances du pays, sans consulter le peuple. Un excès de démocratie finit par nuire à l'essence même de la démocratie.

La Suisse, cela paraît évident, fera partie de l'Union Européenne à plus ou moins brève échéance et, comment pourrait-il en être autrement? Dans ce domaine, il ne peut plus être question de querelles de clochers et ce repli sur soi est d'un autre âge. A cet égard, le clivage qui s'est révélé sérieusement cette fois encore entre francophones et germanophones devient inquiétant et pose certaines interrogations.

La Suisse est Une et Indivisible et chacun en a encore conscience. Sachons, tous ensemble, affirmer nos espoirs et construire notre avenir pour une Confédération ouverte à l'Europe.”

Madeleine Mottier, Tours.

bâloise soupçonnée d'avoir exporté de grandes quantités d'alcool frelaté en Allemagne. Cet alcool, qui contiendrait du méthanol, provient d'Autriche. Les services économiques de la police de Lörrach ont en effet procédé à des fouilles dans un entrepôt d'une société bâloise installée dans le port de Weil am Rhein (D), non loin de la frontière suisse. Ils y ont découvert des fûts appartenant à la fameuse société autrichienne Franz Weber. Celle-ci est soupçonnée par les autorités suisses et autrichiennes d'avoir trafiqué des eaux-de-vie et de les avoir mélangées avec un alcool bon marché ainsi que des produits chimiques, tels que du méthanol - produits hautement toxiques - pour augmenter la valeur en

alcool des spiritueux.

REJET : Le Collège des Juges d'instructions genevois déclare non fondée la demande de récusation du juge Jean-Louis Cochet dans l'affaire Sasea. Le Crédit Lyonnais réclamait la récusation du juge d'instruction pour “partialité”. Le Collège a estimé que les griefs invoqués par la banque française étaient “manifestement infondés et doivent être rejetés” et que l'établissement bancaire n'était pas qualifié pour demander la récusation d'un magistrat. Cette faculté n'appartient qu'aux “parties du procès” et le Collège ne s'est pas fait faute de relever que les requérants n'étaient ni partie civile, ni inculpés.

DIPLOMATIE : Douze observateurs suisses se sont rendus

au Salvador en mars dernier afin de participer à la préparation des élections présidentielles, parlementaires et communales. Cette mission a été organisée dans le cadre de la Mission d'observation de l'ONU. D'autre part, une deuxième délégation composée d'un parlementaire, d'un collaborateur de l'Ambassade de Suisse au Guatemala ainsi que du Consul honoraire de Suisse au Salvador s'est jointe aux observateurs suisses.

LA BATAILLE DU RAIL : L'allemande Siemens teste depuis le début du mois de mars son “Eurosprinter” sur les rails suisses. Diplomate, Siemens a laissé entendre que sa machine n'entraînerait pas en concurrence avec la Lok 2000 : “Nous voulons simplement montrer

notre nouveau produit”... Il faut dire que la Lok 2000 (la Re 460 pour les amateurs) a souffert de nombreuses faiblesses de jeunesse et que les retours en atelier ont été nombreux. Mais aussi bien ABB que les CFF refusent d'avouer le coût provoqué par les diverses mises au point.

MÉDIAS : R.T.L., télévision privée allemande, s'associe à des éditeurs alémaniques - entre autres, le groupe de Beat Curti, actionnaire à 51% de RTL-TV Suisse, le “Tages Anzeiger” et la “Basler Zeitung” - pour obtenir du Conseil Fédéral une concession afin de créer une nouvelle chaîne privée de télévision, au grand dam de la SSR (Société Suisse de Radio et de Télévision) qui craint pour sa survie. ■